

Dossier n° APML 033 337 24 P 0013

Demandeur : SCI SL-I

Représentée par : LAHMAZA Khaled

Mandataire :

Adresse du Logement : 2 Chemin de
l'Arieste- logement 4 -1^{er} étage 3210
PREIGNAC

Date dépôt : 30/05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE RELATIF A UNE AUTORISATION DE MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT

RETRAIT AVANT DECISION

Au titre des articles L.635-1 à L.635-11 et R.635-2 du code de la Construction et de l'Habitation
Délivré par le Maire au nom de la Commune

Le Maire de PREIGNAC,

VU la demande préalable d'autorisation de mise en location déposée le 17/05/2024 , par la SCI SL-I représentée par M. LAHMAZA , bailleur, et enregistrée par la Commune de Preignac sous le numéro APML 03333724P0013.

Vu les articles L.635-1 à L.635-11 du code de la construction et de l'habitation

Vu la délibération 050-2019 du Conseil Municipal en date du 08/07/2019

Considérant que la visite du logement n'a pas pu se faire car le logement est en travaux de rénovation ;

Considérant que le propriétaire n'est pas en mesure de déterminer la date de fin de travaux et qu'il faut convenir de laisser le temps nécessaire pour la remise en état du logement.

Considérant que d'un commun accord avec le propriétaire il a été convenu de retirer le dossier de demande d'autorisation préalable de mise en location du logement situé au n°2 Chemin de l'Arieste apt 4 ;

Considérant que M. LAHMAZA, bailleur, s'engage à redéposer un dossier lorsque les travaux seront achevés.

ARRETE

Article 1 :

La demande d'autorisation de mise en location du logement au 2 Chemin de l'Arieste apt 4 - 33210 PREIGNAC est **RETIRÉE**.

Mairie

1 Place de la Mairie
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39
Fax : 05 56 63 80 28

mairie@preignac.fr

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

13 JUIN 2024

ID : 033-213303373-20240611-APML_24P0013-AI

Article 2 :

Toute nouvelle mise en location entrainera le dépôt d' une nouvelle demande et d'un nouveau dossier.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et le cas échéant affiché ou notifié conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de Preignac.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- la sous – préfecture par télétransmission
- SCI SL-I M. LAHMAZA Khaled 100 Cours des Fossés 33210 LANGON

Preignac, Le 11 juin 2024.

Le Maire



Thomas FILLIATRE